



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET DE LOI SANTÉ **« Bizarre, vous avez dit bizarre... »**

Le 31 mars 2015

Dans le cadre de la loi Santé présentée au Parlement par madame la Ministre de la santé, on découvre une proposition d'amendement qui.....va à l'encontre de la santé publique !

Ainsi, profitant de la proposition de loi, certains députés proposent un texte afin de libéraliser l'encadrement de la publicité pour les produits alcooliers.

S'il n'est pas dans l'objet de notre Mouvement d'entraide, qui regroupe environ 10 000 anciens buveurs, de nous opposer au monde viticole, il est dans nos objectifs d'assurer la sensibilisation de la population aux méfaits de l'alcool, en particulier auprès des jeunes que la publicité peut facilement cibler et influencer.

N'oublions pas que l'alcool fait déjà 49000 morts par an en France, et que 10% de la population adulte est en difficulté avec l'alcool (source OFDT) et qu'un certain nombre de ces « consommateurs excessifs » deviendra addicte.

Une loi de santé publique nous paraît devoir s'inscrire dans une réduction de ces chiffres très importants et non pas de favoriser leur accroissement.

Si nous souscrivons à une loi qui soutient le droit à la santé des personnes fragilisées avec la proposition du tiers payant généralisé, paradoxalement, nous ne pouvons qu'être inquiets que des propositions s'effectuent au détriment de la santé.

Notre Mouvement regrette que la lutte contre l'addiction alcoolique soit le parent pauvre du projet de loi qui n'a inscrit aucune mesure importante de lutte contre l'addiction alcoolique qui soit à la mesure de ce fléau. Mais favoriser la publicité, directe ou indirecte, autour de l'alcool serait céder à des intérêts marchands et s'apparenterait à une forfaiture en termes de santé publique.

Nous savons que cette proposition ne rencontre pas l'assentiment du rapporteur de la loi et notre Mouvement s'en félicite. Nous déplorons tout de même que certains parlementaires aient confondu intérêts particuliers et santé publique.

Félix LE MOAN, Président : 06 84 51 15 20

Alain HAMARD, Administrateur chargé de la communication: 06 75 85 31 39

Alain CALLÈS, Responsable commission communication: 06 08 64 19 21